



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sapeurs-pompiers volontaires

Question au Gouvernement n° 18

Texte de la question

SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

M. le président. La parole est à Mme Geneviève Colot, pour le groupe UMP.

Mme Geneviève Colot. Ma question s'adresse à M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

Thomas Gabreau, Mathieu Irigoien, Benoît Larminier, Romuald Mottin, Gwenaël Pilorge, sapeurs-pompiers de Paris, Dominique Barascud, sapeur-pompier volontaire de l'Hérault avaient vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-sept et quarante-trois ans. Tous sont décédés en mission. Tous ont sacrifié leur vie, victimes de leur engagement au service des autres. Chacun, dans cet hémicycle, se joint à moi pour exprimer à leurs enfants, leurs épouses, leur famille, l'intense émotion qui nous étreint tous devant de tels drames.

Le Président de la République et vous-même, monsieur le ministre, avez rendu à ces hommes un vibrant hommage.

Cette actualité dramatique met en évidence les dangers que courent nos pompiers, tous nos pompiers, qu'ils soient militaires ou départementaux, professionnels ou volontaires.

Ces derniers sont depuis trop longtemps oubliés, si bien que leurs engagements se font de plus en plus rares et leurs rangs sont de plus en plus clairsemés. (*« Très juste ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.*)

Monsieur le ministre, comment peut-on répondre à leur demande de formation ? Comment peut-on les aider à concilier leur activité professionnelle et leur engagement de pompier ? Comment, lorsqu'ils sont victimes d'accidents dans le cadre de leur mission, cela peut-il être considéré comme accident du travail ? Enfin, comment peut-on aider leurs enfants, leur famille, lorsque malheureusement ils perdent la vie au service des autres ?

Oui, monsieur le ministre, il faut aider, encourager et susciter le volontariat des pompiers. Nous avons besoin de nos pompiers, de tous nos pompiers. La France, les Français les aiment. Il faut le leur prouver.

(*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle, du groupe Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Madame la députée, votre question honore l'Assemblée dans toutes ses composantes.

Chacun d'entre nous a été légitimement bouleversé par tous ces événements dramatiques.

Il nous faut maintenant agir, et agir rapidement.

Il y a 240 000 sapeurs-pompiers en France, militaires, professionnels et volontaires, ces derniers étant au nombre de 200 000. Le problème est simple : alors qu'il y a de plus en plus d'interventions, le nombre des volontaires est le même, et ils restent, hélas, moins longtemps en activité.

Alors, que peut-on faire pour encourager le volontariat ?

Si, par définition, le volontariat ne rapporte rien, il est inadmissible qu'il coûte à celui qui s'y engage.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.) Et j'imagine que chacun d'entre nous a été profondément choqué de voir ce sapeur-pompier volontaire de l'est de la France perdre son emploi parce qu'il avait courageusement effectué sa mission. Avec l'autorisation du Premier ministre, qui a engagé l'arbitrage et la concertation interministérielle, je puis vous annoncer que, d'ici à la fin de 2002, les années de sapeur-pompier volontaire compteront comme un avantage de retraite. C'était une revendication des sapeurs-pompiers depuis des décennies : elle sera satisfaite.

(Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Deuxièmement, il faut, pour tous ces jeunes admirables qui consacrent la totalité de leurs samedis à se former à l'activité de sapeur-pompier, que ces activités comptent dans leur cursus scolaire et professionnel.

Je suis très heureux, avec Luc Ferry et Xavier Darcos, que, pour la première fois, se soit déroulé cette année un CAP de sécurité civile. Nous travaillons à la création, dès l'an prochain, d'un bac professionnel de sécurité civile, ce qui devrait également encourager le volontariat des jeunes.

Enfin, je souhaite que l'on puisse s'engager dans les sapeurs-pompiers volontaires dès l'âge de seize ans, sans attendre celui de la majorité. Un projet de loi vous sera soumis dès l'automne 2003. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Colot](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 18

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 octobre 2002